

REGLEMENT INTERIEUR DU FOYER RURAL LES P'TITS CAILLOUX

Conseils pour un Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Etre adhérent aux P'tits Cailloux c'est quoi ?

« Les P'tits Cailloux » à Quézac, est une association de loi 1901 agréé d'éducation populaire et qui adhère à la Fédération Départementale et Nationale des Foyers Ruraux. Le foyer rural « Les P'tits Cailloux » considère que chaque individu doit devenir un citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur du développement du milieu dans lequel il vit.

Adhérer au P'tits Cailloux c'est adhérer à ses valeurs éducatives et pédagogiques, c'est se reconnaître pleinement à travers les valeurs de l'éducation populaire . Adhérer c'est soutenir des actions pour lesquelles on se sent concerné et participer ainsi à une dynamique associative.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement existe grâce au foyer rural de Quézac, mais aussi grâce à tout nos partenaires administratifs et financiers : la CCSS, la DDCSPP, les différentes communes (Ispagnac, Quézac, Sainte-Enimie...), la communauté de communes des Gorges Causses Cévennes, le Conseil Départemental et bien sûr vous-même.

Quels sont nos objectifs quand nous accueillons vos enfants ?

Nos objectifs sont de favoriser la construction d'un individu.

Cela passe par l'**EVEIL**. Un enfant apprend en étant actif, en expérimentant, en explorant, en utilisant ses sens. L'enfant apprend pour lui-même pour assouvir sa curiosité. Nous cherchons à ce que l'enfant s'épanouisse, devienne autonome et développe sa créativité.

A travers des activités de loisirs, l'enfant prend conscience de lui-même. Il se découvre des capacités et des centres d'intérêts le valorisant et lui donnant confiance.

Cela passe par **ÊTRE DEHORS**. Au contact de la nature pour s'émerveiller, connaître, comprendre et respecter. Découverte de son environnement, des acteurs et des savoirs faire locaux.

Cela passe par le **VIVRE ENSEMBLE**. Un groupe doit poursuivre des objectifs communs pour pouvoir se former et se souder. Les activités collectives, les animations, les moments de vie quotidienne menés en ALSH n'ont de sens que s'ils permettent de développer la solidarité entre les membres du groupe.

Celle passe par la **SOCIALISATION**, le respect des règles de vie commune. Cela recouvre à la fois la possibilité de participer à l'élaboration des règles (dans la mesure du possible), mais aussi à la compréhension, l'explication, et la possibilité de les discuter. L'idée est de donner du sens à la règle afin qu'elle puisse être appliquée par d'autres moyens que l'unique recours à la contrainte.

« Une règle durable est une règle explicable et comprise par tous. »

Organiser une expérience de vie en collectivité, tel qu'un accueil de mineur, consiste essentiellement à trouver le bon ajustement entre ces deux valeurs. Il faut à la

fois réunir les conditions pour qu'un groupe puisse se créer et s'assurer que chacun ait pu trouver sa place au sein de ce groupe.

Pour conclure, l'éducation populaire met en évidence deux impératifs :

« *L'épanouissement individuel et l'intérêt collectif* »

Petits conseils pour un pique-nique réussi :

Que ce soit dans un jardin public à la pause déjeuner ou au bord de l'eau le dimanche après-midi, partager un repas en plein air doit rester un moment de détente, de plaisir, voire de dégustation... Le soleil et le grand air ouvrent l'appétit à des mets sains adaptés à la digestion et colorés.

Oublions simplement le cake et le club sandwich, les chips écrasées et les Mikado fondues...

- **Que mettre dans le sac à dos ?**

Par crainte que leurs enfants ne manquent de quelque chose, les parents ont souvent tendance à trop prévoir. Voici quelques conseils pour préparer au mieux le pique-nique de votre enfant :

- Composez un repas « **tout terrain** » (table ou par terre), pratique et facile à déguster avec les doigts.
- Encouragez-le à s'intéresser, voire à **goûter** le repas des autres si les copains souhaitent partager (les enfants sont toujours ravis de montrer le contenu de leur sac aux autres).
- Calculez les **bonnes quantités** de nourriture, de boisson, pour qu'il mange et boive à sa faim sans que le surplus soit jeté en fin de repas et pour ne pas le surcharger inutilement.
- Investissez dans une **petite gourde**, facile à remplir au robinet par exemple, évitez les canettes de soda et les briques trop volumineuses dont le contenu serait gâché. Les organisateurs ont généralement une réserve de bouteilles d'eau à disposition dans le car en cas de besoin.

- **Il existe 1001 façons de composer un repas de pique-nique.** Pour que ce dernier soit équilibré, voici les éléments qui doivent y figurer :

- des **crudités**,
- un **sandwich**, un **wrap**, des tranches de **cake** salé (ou mini cake).
- un **produit laitier** (une portion de fromage ou un yaourt à boire)
- un **fruit** frais (entier ou découpé), une salade de fruits ou une **compote** (maison ou en gourde),
- une petite **bouteille** ou gourde d'eau,
- éventuellement, un **extra** pour le côté festif : un petit paquet de chips, quelques gâteaux apéros dans une boîte, 1 ou 2 **biscuits** maison (ou non), une part de **gâteau**, etc.

Afin d'éviter le plastique, n'oubliez pas qu'il existe aujourd'hui des couverts en bois, écologiques, agréables et biodégradables, Ils sont également lavables et réutilisables de très nombreuses fois.

Réservation de journée ou demi-journée pour votre enfant

L'association à fait le choix d'accueillir un nombre limité d'enfants pour permettre la mise en œuvre des objectifs énoncés ci-dessus.

Ainsi le groupe des petits (3-5 ans) sera composé de 8 enfants au maximum et le groupe des grands (6-10 ans) de 12 enfants au maximum.

Pour cette raison les réservations doivent être mûrement réfléchies, en cas d'absence non justifiée les réservations vous seront facturées.

L'Equipe de direction se réserve le droit de demander les justificatifs et d'évaluer de leur pertinence.

Accueil et départ des enfants

L'accueil du matin se fait à partir de 8H00, pas 7H50 ni 7H55 !

Les raisons de cette exigence sont simples : légalement nous avons déclaré un accueil à 8H00 auprès de la DDCSPP. Si un événement malheureux devait survenir dans ce laps de temps (blessure, chute, tornade, pluie d'astéroïdes...) notre responsabilité serait sévèrement mise en cause, car nous n'avons, en aucun cas, le droit d'accueillir vos enfants avant 8H00.

L'Accueil se poursuit jusqu'à 9H30. Par respect pour notre équipe d'animation qui élabore un programme en fonction des différents temps de la journée, il est indispensable de respecter cet horaire.

Le départ des enfants se fait à partir de 17H00 et ce jusqu'à 18H00. L'Equipe pédagogique ne pouvant se permettre de confier les enfants à une personne inconnue, il est indispensable de nous signaler à l'inscription les personnes qui seront susceptibles de venir chercher votre/vos enfants.

La direction se réserve le droit de demander une pièce d'identité aux personnes venant récupérer les enfants.

Que dois-je mettre dans le sac de mon enfant ?

Préparer le sac de votre enfant pour sa venue à l'accueil de loisirs est un moment important qu'il est bon de partager avec lui.

C'est un moment de partage et d'échange qui favorisera son intégration au sein de l'accueil. En effet, ceci est particulièrement rassurant surtout pour les petits car c'est un peu un morceau de chez eux que les enfant vont apporter (doudou, jouet...)

Pas besoin de glisser le goûter de votre enfant dans son sac, dans un souci évident d'égalité, l'accueil de loisirs prend en charge le goûter de tous les enfants.

Pour le contenu du sac, c'est surtout une affaire de période, de bon sens et de conditions météorologiques (penser à jeter un coup d'oeil au ciel avant de venir).

Pour les périodes de la **Toussaint**, de **février** et de **Pâques**, il n'y a pas besoin de prendre les affaires de baignade, mais plutôt de quoi se protéger du froid et de la pluie.

Pour la **période d'été** votre enfant devra toujours avoir dans son sac : un maillot de bain, une serviette, une crème solaire étiquetée à son nom, une casquette, des lunettes de soleil. En bref; tout ce qui pourra le protéger du soleil.

Les vêtements de mon enfant

Dans un souci d'organisation il est préférable que les vêtements des enfants soient marqués de leur nom et prénom pour pouvoir facilement les identifier.

Pour ce qui est du choix des vêtements, quand votre enfant vient sur l'accueil de loisirs, il va courir, sauter, grimper, ramper, jouer dans la nature, jardiner, construire, détruire, peindre, bricoler, colorier... par conséquent il est préférable de choisir des vêtements simples, confortables et qui ne craignent pas d'être salis.

Le règlement du séjour

Le paiement du séjour de votre enfant doit ce faire le premier jour de sa venue à hauteur de 50%. Le règlement peut se faire par chèque, en espèces, ou par chèques vacances.

Dans tout les cas (hors chèques vacances), la totalité du séjour doit-être réglée au plus tard le dernier jour du séjour de l'enfant.

Pour les chèques vacances, si vous souhaitez régler le séjour de votre(vos) enfant(s) par ce moyen de paiement, l'intégralité du coût du séjour devra être réglée au plus tard **le premier jour du séjour**.

Bobologie et administration de traitement

Dans le cas où votre enfant serait sous traitement pendant son séjour, il est impératif de nous le signaler le plus rapidement possible.

D'autre part, la législation nous interdisant d'administrer des médicaments aucun traitement ne pourra être donné à votre enfant sans une ordonnance délivrée par un médecin.

En cas de traumatologie légère, nous donnons aux enfants des granules d'homéopathie et une pommade à base d'arnica.

Tous les soins sont prodigués aux enfants par un assistant sanitaire (titulaire du PSC1) et sont inscrits au journal d'infirmérie.

Signature du parent référent
précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvée » :